



Direction régionale
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes



APPEL A PROJETS

Stratégies locales d'adaptation aux changements climatiques

La Direction régionale ALPC de l'ADEME et la Région ALPC, lancent un appel à projets auprès des collectivités de la région afin d'accompagner l'élaboration de stratégies locales d'adaptation aux changements climatiques.

Cette démarche vise à favoriser, au sein des territoires, la prise en considération de cette problématique dans tous les documents de planification territoriale, quels que soient le niveau géographique et le secteur sur lequel ils s'appliquent (SCOT, PLU, Plan Climat Energie Territorial, Agenda 21...).

RÈGLEMENT 2016 DOSSIER TYPE DE CANDIDATURE

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 1^{er} septembre 2016

Contexte et enjeux en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (ALPC)

Le changement climatique est désormais une réalité qui ne fait plus débat scientifique.

Ce n'est pas le changement climatique qui est en jeu mais la rapidité, inédite, de ce changement observé depuis deux siècles. L'avertissement formulé par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) est admis : le climat change au niveau mondial du fait de l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Ainsi, des changements sont inéluctables et seules leurs ampleurs posent encore question. C'est l'avenir des territoires qui est alors considéré et la capacité de ces derniers à faire face à de telles menaces.

Le territoire régional en ALPC est déjà soumis à des risques liés à son exposition aux aléas climatiques. Cependant, cette exposition est variable et ces aléas n'ont pas les mêmes impacts en fonction des territoires. A titre d'illustration, le département des Landes est plus affecté par les tempêtes que le nord de la Gironde, les centres urbains plus affectés que les zones rurales par les fortes chaleurs.

La définition d'une politique d'adaptation au changement climatique est donc apparue nécessaire aux pouvoirs publics pour préparer au mieux les territoires à ces changements. Il s'agit dès aujourd'hui de réduire notre vulnérabilité aux variations climatiques, afin d'éviter de forts dommages environnementaux, matériels, financiers mais aussi humains.

Les collectivités ont un rôle important à jouer pour réduire la vulnérabilité future du territoire aux aléas climatiques, ces derniers ne pouvant être maîtrisés. Cependant, les enjeux et les actions liés aux changements climatiques sont encore peu intégrés dans les outils stratégiques des collectivités et des acteurs locaux, ces derniers se focalisant en priorité sur des actions d'atténuation.

Pourtant des outils existent pour développer des stratégies locales d'adaptation aux changements climatiques ; l'ADEME a développé un outil de prédiagnostic de vulnérabilité, « Impact'Climat », et l'ex-Région Aquitaine a mobilisé dès 2011 un groupe de scientifiques, sous la direction du climatologue Hervé Le Treut, pour analyser les impacts du changement climatique sur son territoire à l'horizon 2030-2050. Cela a donné lieu en 2013 à la publication du rapport « Prévoir pour agir : Les impacts du changement climatique en Aquitaine ».

En 2016, à l'occasion de la fusion des Régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin et à la demande de celles-ci, le comité scientifique régional sur le changement climatique AcclimaTerra a été constitué et son travail s'étend désormais à l'échelle du nouveau territoire ALPC www.acclimaterra.fr –(le rapport « Prévoir pour Agir » 2013 est disponible sur ce site).

Cette nouvelle étape offre l'opportunité d'accompagner les territoires dans la prise en compte opérationnelle de l'adaptation.

Objectifs et modalités d'accompagnement de l'Appel à projets

L'ADEME et la Région ALPC souhaitent accompagner un maximum de **10 territoires volontaires** dans l'élaboration de leur stratégie locale d'adaptation aux changements climatiques (du diagnostic au plan d'action et son système de suivi-évaluation).

Il s'agit de soutenir la mise en œuvre de plans d'actions exemplaires et ambitieux, élaborés par des territoires précurseurs, qui auront vocation à devenir des territoires de référence sur l'adaptation aux changements climatiques en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Cette démarche pourra constituer ou compléter le volet « adaptation » d'un Plan Climat Energie Territorial ou de façon générale de toute politique énergie climat, déjà en place ou à venir. Si une politique énergie climat est déjà mise en œuvre, le territoire veillera à la mise en cohérence de cette démarche avec celle déjà initiée.

Les lauréats du présent appel à projets seront accompagnés dans l'élaboration de leur stratégie locale d'adaptation aux changements climatiques par un AMO spécialisé, retenu dans le cadre d'un marché porté par l'ADEME ALPC.

Deux types d'accompagnement sont prévus, selon le degré d'avancement des territoires lauréats, répartis en deux groupes.

Groupe 1 : territoires n'ayant pas réalisé de diagnostic de vulnérabilité aux changements climatiques.

Objectif : **élaboration d'une stratégie locale d'adaptation aux changements climatiques** (réalisation d'un diagnostic local de vulnérabilité au changement climatique et plan d'actions).

Le territoire sera formé à l'utilisation de l'outil de diagnostic de vulnérabilité « Impact' Climat » (manipulation de l'outil sur la base d'exemples concrets). Il devra être en mesure de renseigner l'outil de manière autonome.

L'AMO accompagnera chaque territoire sur plusieurs séances de travail (support téléphonique et présentiel) en vue d'élaborer un diagnostic local de vulnérabilité et son plan d'actions :

- présentation de la démarche en interne et organisation du projet ;
- assistance au recueil des données et informations nécessaires à l'utilisation de l'outil « Impact' Climat » (sélection des domaines, repérage des acteurs...) ;
- relecture critique de l'outil et proposition de plan pour le diagnostic ;
- accompagnement dans l'élaboration d'un plan d'actions (identification des orientations et mesures opérationnelles d'adaptation les plus pertinentes), dont synthèses communicantes.

Groupe 2 : territoires disposant déjà d'un diagnostic local de vulnérabilité aux changements climatiques et/ou ayant mené des actions en ce sens (via un PCET...).

L'AMO accompagnera chaque territoire « à la carte » en vue de :

- finaliser et partager avec les acteurs le diagnostic de vulnérabilité réalisé (dont synthèses communicantes à l'attention des élus) ;
- accompagner la mise en œuvre opérationnelle d'actions et mesures « ciblées »

Des travaux seront communs aux deux groupes :

- formation-action, ateliers de partage (suite aux phases diagnostics)...
- mise en place d'un **système de suivi-évaluation** de la politique d'adaptation (constitution, à minima, d'un set d'indicateurs de suivi).
- **valorisation-communication** :
 - animation d'un réseau d'échanges entre territoires (partager les bonnes pratiques, maintien d'une dynamique régionale et déploiement de nouvelles démarches) ;
 - capitalisation des principales vulnérabilités identifiées, actions prioritaires, retours d'expériences, sous l'égide de l'ADEME et de la Région ALPC.

Les territoires retenus s'engageront à participer aux deux phases du programme, du diagnostic à la mise en œuvre d'un plan d'actions.

Des « ponts » seront créés entre les diagnostics de vulnérabilité des collectivités et le travail des scientifiques d'AcclimaTerra, afin de renforcer la pertinence des actions.

Bénéficiaires éligibles

L'appel à projet vise en priorité les EPCI :

- Les communautés de communes,
- Les communautés d'agglomération.

Puis :

- Les parcs naturels régionaux,
- Les Pays-PETR, les territoires de SCOT.

Les collectivités locales sont ciblées aussi bien pour leurs compétences liées aux différentes thématiques en lien avec l'adaptation (aménagement, construction, gestion des risques...) que pour leur capacité à associer les acteurs économiques de leur bassin de vie (tourisme, agriculture, industrie, port, Parc...).

Les territoires aux périmètres qui se chevauchent sont incités à proposer une candidature commune.

Ne sont pas éligibles à cet appel à projets :

- Les communes,
- Les conseils départementaux,
- Les métropoles.

Critères de sélection des candidatures

Un comité composé de représentants de la Région et de l'ADEME se réunira pour évaluer les candidatures et sélectionner les territoires lauréats. Des échanges seront éventuellement réalisés avec les porteurs de projets pour obtenir des compléments d'information.

Les projets seront analysés et classés suivant plusieurs critères :

- Nature et qualité du **portage politique** ;
- Existence d'un **PCET**, l'engagement dans une démarche d'excellence de type Cit'ergie ;
- Niveau d'intégration de la démarche d'adaptation aux changements climatiques dans l'ensemble des politiques de l'organisme ;
- **Contexte, enjeux locaux identifiés** et évaluations des opérations antérieures en matière d'adaptation ;

- **Approche partenariale** avec les acteurs du territoire (nombre et diversité) ;
- Les **moyens mis en œuvre** par l'organisme (techniques, financiers, humains). Une attention particulière sera donnée au niveau d'implication prévu pour le chef de projet et son équipe.

Calendrier prévisionnel

- **1^{er} septembre 2016** : date limite de dépôt des candidatures des territoires
- **Mi- septembre** sélection des lauréats par le comité Région/ADEME et répartition de ceux-ci dans le Groupe 1 ou 2 selon leur degré d'avancement.
- **Fin septembre** : journée de formation technique à l'outil diagnostic de vulnérabilité et présentation du déroulé de l'accompagnement proposé.
- **Début octobre** réunion de rencontre des élus des territoires lauréats et présentation du déroulé de l'accompagnement par le bureau d'étude, la région et l'ADEME
- **Octobre 2016-mai 2018** : élaboration par les territoires, accompagné par l'AMO spécialisé, de leur diagnostic de vulnérabilité, de leur plan d'actions et du système de suivi-évaluation
- **Juin 2018**, présentation des stratégies élaborées.- fin de l'accompagnement AMO
- **Juillet 2018** : restitution globale de l'opération par l'AMO et fin de sa prestation.

Contacts

ADEME – Direction régionale Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

En amont du dépôt du dossier de candidature, le porteur de projet est invité à contacter l'ingénieur d'un des sites de la Direction Régionale de l'ADEME dont dépend son projet.

Raphaël CHANELLIÈRE Tél. : 05 56 33 80 14 raphael.chanelliere@ademe.fr Départements 24, 33, 40, 47, 64	Cédric SOUS Tél. : 05 55 79 39 34 cedric.sous@ademe.fr Départements 19, 23, 87	Jean-Philippe ESTRADE Tél. : 05 49 50 20 35 jean-philippe.estrade@ademe.fr Départements 16, 17, 79, 86
--	--	--

Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Bénédicte HAMON Tél : 05.57.57.82.93 benedicte.hamon@laregion-alpc.fr
--

Remise des candidatures

Les dossiers de candidature seront présentés sous la forme d'un dossier (modèle joint en annexe 1) transmis exclusivement en **format électronique** aux adresses suivantes :

- ***benedicte.hamon@laregion-alpc.fr***
- ***raphael.chanelliere@ademe.fr***

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **1^{er} septembre 2016**.